Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1922)

Heft: 25

Rubrik: Le chômage en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN MENSUEL N° 25 — JUIN 1922

Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COMMERSUIS-PARIS
TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle de Lecture :
De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70
SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR
M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION
M. F. DOBLER, *Président ;* M. A. DUPLAN, *Vice-Président.*
MM. G. BRANDT, JEAN-LOUIS COURVOISIER, FÉLIX DU PASQUIER, F.-E. HIRT, et ALOIS REYMOND.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. F. DOBLER, *Président ;* M. A. DUPLAN, *Vice-Président.*
MM. H. BRACK, G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER, CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, HENRY LOHRER, A.-J. MARET, E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.
Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — LE CHÔMAGE EN SUISSE. — L'AMÉNAGEMENT DU RHIN. — ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES : AFFAIRES CONCLUES AVANT LE 1er JUILLET 1920. — CARTE DE COMMERCE. — LES ÉTRANGERS A PARIS. — HORAIRE D'ÉTÉ 1922. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE PENDANT LE MOIS DE MAI 1922. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES : CERTIFICAT D'ORIGINE POUR COLIS POSTAUX, RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — DEMANDES D'EMPLOI. — ADRESSES UTILES A PARIS.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Dans sa séance du 26 mai 1922, le Comité exécutif de la Chambre de Commerce Internationale a donné son approbation à une demande d'adhésion de la Suisse où un Comité National est en voie de formation. La Suisse est le 16e pays adhérant à la Chambre.

Nous rappelons que la Chambre de Commerce Suisse en France fait partie de la Chambre de Commerce Internationale depuis 1920.

LE CHOMAGE EN SUISSE

Le Bulletin de mai de l'Office fédéral du travail signale pour le mois d'avril une nouvelle diminution du nombre des chômeurs. La dimi-

SCHWEIZ. LANDESBIBLIOTHEK BERN

nution qui était en mars de 10.442 chômeurs complets, s'élève, pour avril, à 11.129.

Chez les chômeurs partiels, le recul est moins important; il est cependant de 1.066 en avril, contre 6.446 en mars.

Nous avons encore un chiffre respectable de sans-travail. A fin avril, ils étaient :

77.970 chômeurs complets et
39.249 — partiels.
117.219 au total.

La diminution se fait sentir principalement, pour ce qui concerne les chômeurs complets, dans l'industrie du bâtiment (2511), l'horlogerie (2028), l'agriculture (1110), la métallurgie, les machines, l'électrotechnie (1094), la sylviculture (286), l'industrie hôtelière (259), les industries du vêtement et du cuir (247), l'industrie chimique (207), les industries du bois et du verre (195), etc...

Une légère augmentation des chômeurs complets a, par contre, été enregistrée dans l'industrie du tabac.

La diminution qui est assez importante dans les cantons de Berne (3421) et Valais (1278), est moins considérable dans les cantons de Tessin, Genève, Vaud, Soleure, Neuchâtel, Argovie, Saint-Gall, Fribourg et Lucerne, où elle varie de 345 à 577.

Dans les cantons des Grisons, Zurich et Appenzell, on a noté, par contre, une augmentation allant de 85 à 489 chômeurs complets. D'après l'office fédéral du travail, cet accroissement est dû aux mauvaises conditions climatériques.

Des reculs sensibles du chômage partiel sont signalés dans l'industrie textile (1197), la métallurgie (751), l'industrie du bâtiment (254), etc., on enregistre, par contre, une augmentation appréciable dans les industries de l'alimentation et du tabac.

On estime, en général, que le marché du travail s'améliore graduellement et que l'on peut s'attendre à de nouvelles diminutions dans l'état des chômeurs, pour les mois prochains.

L'AMÉNAGEMENT DU RHIN

Dans sa dernière session, qui a duré du 25 avril au 13 mai, la Commission Centrale du Rhin a examiné longuement le projet français d'aménagement du Rhin de Bâle à Strasbourg. Ce projet prévoit un canal latéral de 125 kilomètres de long à construire entre le fleuve et le canal du Rhône au Rhin. Ce canal aurait 86 mètres de largeur et une profondeur de 6 à 7 mètres. Il serait coupé par huit écluses de 170 mètres de long sur 25 de large, destinées à remédier à l'énorme dénivellation de 106 mètres existant entre Strasbourg et Bâle. Une usine hydroélectrique flanquera chacune de ces écluses dont elle utilisera la chute d'eau.

Tous les Etats représentés à la Commission, y compris la Suisse, se sont ralliés à un compromis qui prévoit la construction du premier tronçon du canal latéral de Bâle à Kembs, en même temps que la régularisation du Rhin de Bâle à Strasbourg.

La réalisation du programme français sera confiée à une *Compagnie Nationale du Rhin Français,* actuellement en voie de constitution et dont feront partie toute les Chambres de Commerce de l'Est.

ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES

L'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce qui s'est réunie, à Paris, le 23 mai, a adopté diverses résolutions dont nous signalons les suivantes :

Loi de huit heures. — Considérant que l'expérience a démontré que la réduction de la journée de travail telle qu'elle a été réalisée a eu, et continue d'avoir, sur la production française les conséquences les plus désastreuses, et, en appauvrissant les sources de la richesse nationale, contribue, pour une très large part, à l'augmentation du prix de revient et du coût de la vie ;

Considérant que le manque de main-d'œuvre en France — sensible déjà avant la guerre, par suite de la faiblesse de la natalité, mais considérablement aggravé par les pertes immenses de vies humaines qu'a subies notre pays — ne permet pas une application stricte de la loi du 23 avril 1919 pour de nombreuses catégories d'entreprises industrielles et commerciales ;

Considérant, d'autre part, que la fixation uniforme de la durée de travail à huit heures par jour ou plus exactement à 48 heures par semaine dans tous les métiers, commerces et